



Bulletin Officiel

N° 4624 Vendredi 13 Juin 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

PROROGATION DE LA PERIODE DE SOUSCRIPTION RELATIVE A L'OPERATION D'EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE LA SOCIETE ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD -AMI ASSURANCES - EN SOCIETE ANONYME 2

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2014-1" 3

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

STIP - AGO - 4

STIP - AGE - 4

ATTIJARI BANK - AGO - 5

ENNAKL AUTOMOBILES - AGO - 6

SITEX - AGO - 7

SODINO - AGO - 8

SOBOCO - AGO - 9

LES CIMENTS DE BIZERTE - AGO - 10

SOCIETE NEW BODY LINE - AGO - 11

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOBOCO - AGO - 12-13

LES CIMENTS DE BIZERTE - AGO - 14-15

SOCIETE NEW BODY LINE - AGO - 16-17

INFORMATIONS POST AGO

SODEX - AGO - 18-22

EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD - AMI ASSURANCES - 23-29

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 » 30-33

COURBE DES TAUX

34

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

35-36

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013

- SITEX

- COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT -

COMMUNIQUE DU CMF

A la demande de la société Assurances Mutuelle Ittihad -AMI Assurances- émettrice d'actions corrélativement à la transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme (objet du prospectus visé par le CMF en date du 30/04/2014 sous le n°14-0862) de proroger la période de souscription à ladite opération au 20/06/2014, dans la mesure où la société a relevé que « malgré l'avancement des procédures de souscription pour les trois catégories d'assurés : A, B et C et malgré l'obtention de l'accord d'une banque pour le financement de leur participation, la finalisation des formalités bancaires pourrait ne pas aboutir dans les délais prévus pour la souscription, soit le 6 juin 2014 »,

le CMF porte à la connaissance des personnes concernées par l'opération que la période de souscription, initialement prévue comme prenant fin le 06/06/2014, sera prorogée **au 20/06/2014 inclus**.

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ATTIJARI LEASING 2014-1 »

Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**ATTIJARI LEASING 2014-1**» de **20 000 000 DT** susceptible d'être porté à un maximum de **30 000 000 DT**, ouvertes au public le 12 mars 2014, ont été clôturées le **05 juin 2014**, pour un montant de **25 154 600 DT**.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le jeudi 19 juin 2014, à 14 heures à l'Hôtel RAMADA PLAZA TUNIS - sis aux Côtes de Carthage – Zone Touristique Gammarth –Tunis –, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2013 ainsi que le rapport spécial.
3. Approbation des dits rapports et des états financiers de l'exercice 2013.
4. Fixation des jetons de présence.
5. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2013.
6. Quitus aux Administrateurs
7. Affectation des résultats de l'exercice 2013.
8. Mandat des co-commissaires aux comptes de la « STIP ».
9. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration conformément à l'article 19 des statuts

2013 - AS - 1547

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES
"STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 19 juin 2014, à 15h30 à l'Hôtel RAMADA PLAZA TUNIS - sis aux Côtes de Carthage – Zone Touristique Gammarth Tunis –, à l'effet de délibérer sur :

1. continuité de l'activité de l'entreprise.
2. Réduction du capital.

2013 - AS - 1548

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Attijari Bank

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari Bank, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mercredi 25 Juin 2014** à partir de **09h00** du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013 ;
- Lecture du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2013 ;
- Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2013 ;
- Approbation des montants des jetons de présence ;
- Approbation de la vente d'un immeuble ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

La Société ENNAKL AUTOMOBILES
Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

Messieurs les Actionnaires de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A** sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Mardi 24 Juin 2014 à 10H00** au **siège de AMEN BANK** sis à Tunis Avenue Mohammed V -. 1002 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du conseil d'administration et des états financiers pour l'exercice 2013.
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers clos au 31/12/2013
3. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
4. Approbation des états financiers individuels, consolidés et IFRS arrêtés au 31/12/2013.
5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'année 2013.
6. Affectation du résultat de l'exercice 2013.
7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre des exercices 2014 et 2015.
8. Ratification de la Nomination d'Administrateurs
9. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2014.
10. Information concernant les déclarations de fonctions conformément aux articles 192 et 209 du Code Des Sociétés Commerciales.

Conformément aux dispositions des statuts de la société, l'Assemblée Générale se compose de l'universalité des actionnaires.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un mandat spécial qui sera déposé au siège social de la société.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

La Société Industrielle des Textiles « SITEX » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra **le jeudi 26 juin 2014 à 9 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013.
- 2) Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2013.
- 3) Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- 4) Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées.
- 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2013.
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2013.
- 7) Fixation des jetons de présence de l'exercice 2014.
- 8) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit de l'exercice 2014.

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

Pendant les 15 jours qui précèdent l'Assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à la dite Assemblée.

AVIS DES SOCIETES

الجلسة العامة العادية

شركة التنمية والاستثمار للشمال الغربي

المقر الاجتماعي : شارع الطيب المهيري بناية شركة المعارض بسليانة 6100 سليانة

إن السادة المساهمين في شركة التنمية والاستثمار للشمال الغربي مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية السنوية التي ستعقد يوم الجمعة 26 جوان 2014 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الشركة و ذلك للتداول في المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي :

- ✓ تلاوة تقرير مجلس الإدارة حول نشاط الشركة لسنة 2013.
- ✓ تلاوة تقرير مراقب الحسابات لسنة 2013.
- ✓ المصادقة على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية لسنة 2013.
- ✓ المصادقة على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المجمعة لسنة 2013.
- ✓ تبويب النتائج لسنة 2013.
- ✓ إبراء ذمة المتصرفين.
- ✓ استقطاب وتجديد متصرفين.

AVIS DES SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

شركة حلويات الأغلبية
"سوبوكو"

المقر الإجتماعي : المنطقة الصناعيّة أريانة-تونس-

إن السادة المساهمين في شركة حلويات الأغلبية "سوبوكو" مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية
التي ستعقد يوم الاربعاء 25 جوان 2014 على الساعة العاشرة صباحا بنول الكنتيننتال
« Continental » القيروان و ذلك للتداول حول جدول الأعمال التالي:

الجلسة العامة العادية:

- دراسة تقرير مجلس الإدارة عن تصرّف سنة 2013.
- تلاوة التقرير العام و التقرير الخاص لمراقب الحسابات عن تصرّف سنة 2013.
- المصادقة على تقرير مجلس الإدارة و حسابات النتائج لسنة 2013 و تخصيص النتائج.
- إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة لتصرّف سنة 2013.
- المصادقة على الإتفاقيات المنصوص عليها بمجلة الشركات التجارية.
- ضبط مكافئات الحضور لأعضاء مجلس الإدارة.
- المصادقة على إختيار عضو جديد بمجلس الإدارة.
- مسائل مختلفة.

AVIS DES SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

شركة إسمنت بنزرت

المقر الاجتماعي : خليج صبره - 7018 بنزرت

إن السيدات و السادة المساهمين في شركة إسمنت بنزرت مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية المقررة ليوم الإثنين 30 جوان 2014 على الساعة العاشرة صباحا بالمقر الاجتماعي للشركة الكائن بالمصنع بخليج صبرة بنزرت و ذلك لتداول المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة حول نشاط ونتائج الشركة للسنة المالية 2013
2. تلاوة تقرير مراقب الحسابات (العام والخاص) المتعلقين بالسنة المالية 2013 والمصادقة على الاتفاقات الواردة بالتقرير الخاص.
3. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة و على القوائم المالية لسنة 2013
4. تخصيص النتائج المحاسبية لسنة 2013
5. تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة
6. تجديد مدة عضوية أعضاء مجلس الإدارة
7. تعيين مراقب حسابات ثان للشركة
8. تحديد منحة الحضور

و تضع الشركة في الآجال القانونية على ذمة المساهمين وثائق الجلسة بمقرها الاجتماعي الكائن بخليج صبرة بنزرت.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE NEW BODY LINE

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA TUNISIE

La société New Body Line invite ses actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le Mardi 24 juin 2014 à 15 h 30 à l'IACE, Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013.
2. Lecture des rapports général et spécial, du commissaire aux comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2013,
3. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du Code des sociétés Commerciales.
4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2013.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2013.
6. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
7. Pouvoirs.

AVIS DES SOCIETES

مشروع القرارات

شركة حلويات الأغلبية
"سوبوكو"

المقر الإجتماعي : المنطقة الصناعيّة أريانة-تونس-

مشروع القرارات المعروضة على الجلسة العامة العادية للسنة المالية 2013 المنعقدة يوم الاربعاء 25 جوان 2014 .

القرار الأول

بعد إستماعها إلى تلاوة تقرير مجلس الإدارة و تقرير ي مراقب الحسابات و الإيضاحات الإضافية تصادق الجلسة العامّة العادية على تقرير مجلس الإدارة ، كما تصادق على القوائم المالية المتعلقة بالسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2013 و التي تمّ تقديمها طبقا للقانون عدد 112 المؤرّخ في 30 ديسمبر 1996 و المتعلق بنظام المحاسبة بالمؤسّسات.
وقعت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني

صادقت الجلسة العامّة العادية على تخصيص الأرباح المبينة في الموازنة لسنة 2013 كما يلي :

جملة الأرباح للسنة المالية 2013	176.815,943 دينار
- نتائج مؤجلة سابقة	8.976,042 دينار
الجملة	185.791,985 دينار

التخصيص :

- تخصيص لذمة المدخّرات القانونية	9.290,000 دينار
- تخصيص لذمة الإحتياطيات العادية	170.000,000 دينار
- تخصيص نتائج مؤجلة	6.501,985 دينار
الجملة	185.791,985 دينار

وقعت المصادقة على هذا القرار

القرار الثالث

قررت الجلسة العامّة العادية منح مجلس الإدارة بعنوان منحة الحضور للسنة الماليّة 2013 مبلغ 5.250 دينار توزع بين كل الأعضاء بالتساوي.

وقعت المصادقة على هذا القرار

- Suite -

القرار الرابع

طبقا لإقتراح مجلس الإدارة المؤرخ في 19 أكتوبر 2013 صادقت الجلسة العامة العادية على تعيين السيد محمد عطاء الله عضو جديد بمجلس الإدارة للمدة المتبقية للمجلس الحالي. وقعت المصادقة على هذا القرار

القرار الخامس

طبقا للفصل 200 و ماتبعه من مجلة الشركات التجارية, تصادق الجلسة العامة على كل الإتفاقيات و المعاملات المنصوص عليها بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات . كل الإتفاقيات المبرمة خلال سنة 2013 أو من قبل يواصل مجلس الإدارة العمل بها خلال سنة 2014 . و يمكن لمجلس الإدارة القيام بعمليات تجارية عادية مع الشركات المذكورة أعلاه أو مع شركات يكون لأعضاء مجلس الإدارة بها علاقة و مصالح مباشرة أو غير مباشرة . وقعت المصادقة على هذا القرار

القرار السادس

تمنح الجمعية العامة العادية شهادة براءة تامة دون أي تحفظ لأعضاء مجلس الإدارة لتصرفهم خلال السنة المالية 2013. وقعت المصادقة على هذا القرار

القرار السابع

تسند الجلسة العامة العادية تفويضا كاملا لكلّ حاملي نسخ أو مضامين من هذه القرارات بغية إتمام الإجراءات القانونية المتعلقة بالنشر. وقعت المصادقة على هذا القرار

AVIS DES SOCIETES

مشروع قرارات

شركة إسمنت بنزرت

المقر الاجتماعي : خليج صبره - 7018 بنزرت

مشروع القرارات المعروضة على الجلسة العامة العادية التي ستعقد يو
30 جوان 2014.

القرار الأول:

إن الجلسة العامة العادية بعد إطلاعها على تقارير مجلس الإدارة و مراقب
الحسابات للسنة المحاسبية 2013 تصادق بصفة تامة و كلية على ما جاء
في تقرير النشاط و على القوائم المالية لسنة 2013 (الموازنة و
حسابات النتائج و جدول التدفقات النقدية و المذكرات المتعلقة بالبيانات
المحاسبية لسنة 2013) كما تصادق على الاتفاقات الواردة بالتقرير الخاص
لمراقب الحسابات.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني :

تقرر الجلسة العامة العادية إدراج النتيجة المحاسبية لسنة
2013 والبالغة 22302593,417 - دينار بحساب نتائج مؤجلة .

النتيجة المحاسبية لسنة 2013 : 22 302 593 - دينار
مرحل السنوات الفارطة : 13 412 736 دينار
مرحل جديد : 8 889 857 - دينار

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثالث:

إن الجلسة العامة العادية بعد إطلاعها على تقارير مجلس الإدارة و مراقب
الحسابات تمنح أعضاء المجلس إبراء الذمة في التصرف للسنة المحاسبية 2013.

تمت المصادقة على هذا القرار

- Suite -

القرار الرابع:

حددت الجلسة العامة العادية مبلغ 3000 دينار مكافئة حضور لكل عضو في مجلس الإدارة بعنوان سنة 2013 يقع تحويلها إلى حساب استعمال مصاريف المراقبة ومكافآت الحضور وأقساط الأرباح بالخبزينة العامة للدولة .
تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الخامس:

تقرّر الجلسة العامّة العادية تجديد عضوية كافة أعضاء مجلس الإدارة لمدة ثلاثة سنوات يتمّ إحتسابها ابتداء من سنة 2014 بحيث تكون تركيبته كالتّالي :

إبراهيم الصّانع	الرئيس المدير العام للشركة .
إبراهيم الشبيلي	عضو مجلس الإدارة ممثل وزارة الصناعة والطاقة والمناجم .
شادية ذياب	عضو مجلس الإدارة ممثلة وزارة المالية.
رجاء بوكسولة	عضو مجلس الإدارة ممثلة وزارة الصناعة والطاقة والمناجم.
محمود بعيوي	عضو مجلس الإدارة ممثل الدولة التونسية.
محمد حبيب شبيل	عضو مجلس الإدارة ممثل وزارة التنمية والتعاون الدولي .
خميس حرز الله	عضو مجلس الإدارة ممثل وزارة التجهيز و البيئة.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السادس :

إن الجلسة العامة بعد إطلاعها على محضر فرز العروض المتعلقة بمراقب الحسابات وعلى فحوى مکتوب الكتابة العامة للحكومة المؤرخ فيتعيّن مکتب مراقبا ثان لحسابات الشركة للسنوات/...../.....
تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السابع :

تسند الجلسة العامّة العادية تفويضا مطلقا إلى كل حامل لمضمون أو نسخة من هذا المحضر ليقوم بالإيداع و النشر اللازمين.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE NEW BODY LINE

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA TUNISIE

Projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 juin 2014.

1^{ère} résolution : Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013, approuve le contenu dudit rapport.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

2^{ème} résolution : Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31-12-2013.

Après lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers de la société arrêtés au 31-12-2013, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

3^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, approuve lesdites conventions.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

4^{ème} résolution : Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

- Suite -

5^{ème} résolution : Affectation du résultat 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2013 s'élevant à 1 762 650,192 comme suit :

Résultat de l'exercice	1 762 650,192	
Résultats reportés	1349,092	
Total bénéfice à répartir		1 763 999.284
Réserve Légale 5%	-88 199,964	
Réserves facultatives	-130 199.320	
Total affectation en réserves		-218 399,284
Reliquat à répartir		1 545 600.000
Dividendes à distribuer (*)		-1 545 600.000
Nouveau report à nouveau		0.000

(*) Soit un dividende de 0,400 dinars par action correspondant à une rémunération à hauteur de 40% du nominal.

L'AGO a décidé de fixer la date de mise en paiement des dividendes au.....

Cette résolution mise au vote est adoptée à

6^{ème} résolution : Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération nette annuelle de chacun des membres du comité permanent d'audit à 1 000 DT. Cette rémunération restera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

7^{ème} résolution : Pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du Procès Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tout pouvoir, au Président-Directeur Général ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba, 1200 Kasserine

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 mai 2014, la Société Développement Economique de Kasserine "SODEK" publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

اللائحة الأولى:

بعد الإطلاع على تقرير مجلس الإدارة و التقرير العام لمراقب الحسابات للسنة المالية 2013، قرّرت الجلسة العامة العادية المصادقة على تقرير مجلس الإدارة و القوائم المالية لسنة 2013.

و تمّت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثانية:

بعد الإطلاع على التقرير الخاص لمراقب الحسابات للسنة المالية 2013 سجلت الجلسة العامة العادية ما جاء بهذا التقرير، وصادقت على ما جاء فيه فيما يتعلّق بتعهدات الشركة و التزاماتها تجاه مسيرتها و ذلك طبقاً للفصل 200 من مجلة الشركات التجارية.

و تمّت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثالثة:

قرّرت الجلسة العامة العادية تخصيص النتيجة الصافية لسنة 2013 كما وقع اقتراحها من طرف مجلس الإدارة (خسارة ب: 295 162,251 دينار) ضمن النتائج المؤجلة.

و تمّت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الرابعة:

قرّرت الجلسة العامة العادية إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة في ما يتعلّق بالتصرّف خلال السنة المالية 2013.

و تمّت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

- Suite -

اللائحة الخامسة:

قررت الجلسة العامة العادية تعيين السيد الطاهر نصري ، السيد رياض عبيدة ، بنك الإسكان، البنك الوطني الفلاحي، بنك تمويل المؤسسات الصغرى والمتوسطة، الشركة التونسية للبنك ، الإتحاد الجهوي للصناعة والتجارة والصناعات التقليدية بالقصرين، المجلس الجهوي بالقصرين..... أعضاء لمجلس إدارة الشركة وذلك للسنوات 2014 و 2015 و 2016. وتنتهي عضويتهم بانعقاد الجلسة العامة التي ستعقد في القوائم المالية لسنة 2016.

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة السادسة:

قررت الجلسة العامة العادية تحديد منحة حضور عن كل إجتماع لمجلس الإدارة لسنة 2014 وبالنسبة لكل عضو حاضر أو ممثل بقيمة صافية تبلغ مائتي (200,000) دينار.

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة السابعة:

تفوض الجلسة العامة العادية كل النفوذ وكل الصلاحيات للممثل القانوني للشركة أو كل شخص مفوض من طرفه للقيام بجميع الإيداعات و النشر التي يقتضها القانون.

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

- Suite -**2-Le bilan après affectation du résultat :**

ACTIFS	NOTES	<i>au 31 décembre</i>	
		<u>2013</u>	<u>2012</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		6 281,150	6 281,150
Amortissements		(5 102,584)	(3 531,791)
Immobilisations corporelles		142 076,633	141 831,718
Amortissements		(108 679,857)	(83 720,917)
Immobilisations financières		6 204 965,000	5 081 300,000
Versements restant à effectuer		(1 627 000,000)	(2 286 250,000)
Provisions		(227 958,333)	(185 993,333)
Total des actifs immobilisés		4 384 582,009	2 669 916,827
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		4 384 582,009	2 669 916,827
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Autres actifs courants		1 869 188,569	1 897 509,352
Placements et autres actifs financiers		124 271,740	81 865,210
Provisions		(81 865,210)	(81 865,210)
Liquidités et équivalents de liquidités		837 782,611	1 965 381,848
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		2 749 377,710	3 862 891,200
TOTAL DES ACTIFS		7 133 959,719	6 532 808,027

- Suite -

	NOTES	<i>au 31 décembre</i>	
		<u>2013</u>	<u>2012</u>
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		6 236 055,000	6 236 055,000
Réserves		75 829,666	75 829,666
Résultats reportés		(1 294 891,459)	(999 729,208)
Total des capitaux propres après affectation		5 016 993,207	5 312 155,458
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Concours sur les ressources FOPRODI		1 864 300,000	1 001 050,000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		1 864 300,000	1 001 050,000
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs		1 001,899	1 096,776
Autres passifs courants		159 200,613	95 150,143
Avance sur rétrocession de participation		92 464,000	123 355,650
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		252 666,512	219 602,569
TOTAL DES PASSIFS		2 116 966,512	1 220 652,569
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		7 133 959,719	6 532 808,027

- Suite -**3-L'état d'évolution des capitaux propres :**

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Fonds social	Résultats reportés	Résultats de l'exercice	Modifications comptables	total
Solde au 31/12/2013 avant affectation	6.236.055,000	7.253,711	66.575,955	2.000	- 1000.254,209	- 295.162,251	525,000	5.016.993,207
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 30/05/2013					- 295.162,251	295.162,251		0
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2013 après affectation	6.236.055,000	7.253,711	66.575,955	2.000	- 1.295.416,460	0	525,000	5.016.993,207

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD -AMI ASSURANCES -

Siège Social : 15, Rue de Mauritanie, 1002 Tunis

Décision à l'origine de l'émission

Autorisation de la transformation juridique

L'AGE du 29/06/2013, a approuvé la restructuration de l'AMI Assurances et le principe de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme et ce, suite aux discussions et négociations réalisées au sein des structures de direction de l'AMI Assurances, en concertation et coordination avec le Comité Général des Assurances (conformément aux termes du rapport du Conseil d'Administration de l'AMI Assurances soumis pour approbation à l'AGE du 28/12/2013).

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013*, a décidé dans sa 2ème résolution, la transformation de la forme juridique d'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme, régie par le Code des Sociétés Commerciales, ses statuts et le Code des Assurances, et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs d'achever la procédure légale exigée pour la transformation de l'AMI Assurances particulièrement la publication des nouveaux statuts, l'organisation des souscriptions au capital social, la convocation de l'AGE de la société transformée ainsi que l'obtention des autorisations si nécessaire.

Le Comité Général des Assurances, après avoir exposé le cas de la transformation de la forme juridique de l'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme à son collègue réuni le 28/04/2014, a décidé qu'il ne voyait aucune objection à ladite transformation.

Autorisation de conversion du fonds commun en capital social

Le Conseil d'Administration, réuni le 10/12/2013, a proposé de convertir le montant du fonds commun arrêté fin décembre 2012 et tel qu'il sera actualisé à la date du 28/12/2013, pour la constitution du nouveau capital social, à répartir entre les adhérents figurant dans une liste nominative qui sera arrêtée à la date du 28/12/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 4ème résolution, la conversion du fonds commun en capital social, à répartir entre tous les adhérents figurant dans la liste initialement arrêtée au 28/12/2013, et telle qu'elle sera mise à jour ultérieurement.

Autorisation de rallonger la période d'adhésion

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 8ème résolution, de fixer au 31 janvier 2014 la date limite, pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013, afin de régulariser leur situation en payant le droit d'adhésion, ce qui leur procure légalement la qualité d'adhérent.

- Suite -

Fixation du nouveau capital social de l'AMI Assurances SA

Le Conseil d'Administration d'AMI Assurances, réuni le 10/12/2013, a décidé d'atteindre un capital minimum de 10 millions DT, tel qu'est exigé par la législation en vigueur régissant le secteur des assurances, réparti sur des actions de valeur nominale égale à 1 DT.

Après l'opération de conversion du fonds commun, le reliquat du montant du capital social nécessaire pour atteindre au moins le capital minimum, sera constitué au moyen d'une souscription au capital, réservée aux assurés, (adhérents et non adhérents) de la société et d'une opération d'incorporation de réserves.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 5ème résolution, que l'ensemble des assurés à la date du 28/12/2013 participeront à ladite souscription.

La souscription au capital social pour atteindre au moins le capital minimum légal, sera ouverte :

- Aux assurés à la date du 28/12/2013, adhérents et non adhérents,
- Au personnel de l'AMI Assurances,
- A l'UGTT
- Aux agents Généraux.

L'AGE du 28/12/2013 a approuvé les pourcentages réservés aux différentes catégories tels que prévus par le Conseil d'Administration du 10/12/2013 et a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer définitivement ces pourcentages.

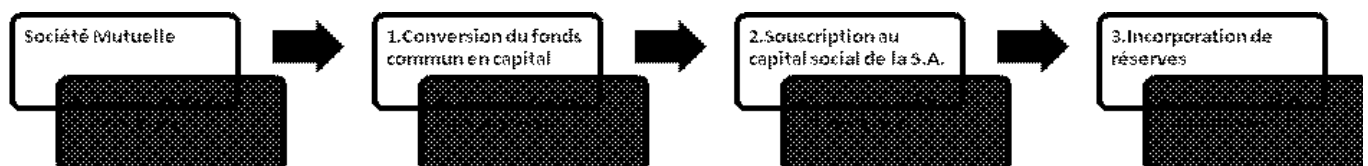
Fixation du nombre définitif des adhérents

Le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 27/12/2013, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette date, contenant 68 688 adhérents.

Suite au rallongement de la période d'adhésion au 31/01/2014, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à cette date, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette même date, ayant procédé à la régularisation de leur situation. Cette liste contient désormais 20 832 nouveaux adhérents.

Après des opérations de vérification réalisées par AMI Assurances, les adhérents et les agents généraux, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 10/04/2014, a validé la liste définitive des adhérents arrêtée à la date du 31/01/2014, contenant 86 757 adhérents.

Ainsi, la constitution du capital social d'AMI Assurances suite à l'opération de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme se fera en trois étapes:



La conversion du fonds commun en capital de 1 735 140 DT composé de 1 735 140 actions, de nominal de 1 DT :

La valeur finale du fonds commun, constituée de la somme des adhésions acquittées jusqu'au 31/01/2014, suivant la décision de l'AGE du 28/12/2013, est de 1 735 140 DT. Ce montant sera converti en actions de nominal de 1 DT, à répartir entre tous les adhérents d'AMI Assurances, adhérents qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013 et ayant payé le droit d'adhésion de 20 DT.

Au 31 janvier 2014, ce montant a atteint les 1 735 140 DT du fait que l'AGE ait décidé de rallonger la période d'adhésion à cette date, et ce uniquement pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28 décembre 2013, mais qui n'ont pas payé le droit d'adhésion. Ces derniers ont été appelés à se présenter pour régulariser leur situation et pouvoir bénéficier de la conversion du fonds commun en capital social, avant la date limite.

- Suite -

STRUCTURE DU FONDS COMMUN		AGE Du 28/12/2013	CONSTITUTION DU CAPITAL SOCIAL	
Nombre d'adhérents	86 757		DECISION DE TRANSFORMATION DE MUTUELLE EN	Création d'actions
Montant de l'adhésion unitaire	20 DT	Valeur par action (nominal)		1 DT
Montant total du fonds commun	1 735 140 DT	SOCIETE ANONYME	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
			Nombre d'actionnaires	86 757
			Prime d'émission	29 830 000 DT
			Nombre d'actions octroyées / actionnaire	20 actions

La souscription au capital en numéraire :

La souscription en numéraire au capital pour un montant de 1 570 000 DT se fera par l'émission de 1 570 000 actions émises à 20 DT chacune, de nominal de 1 DT et une prime d'émission de 19 DT.

Cette souscription est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances.

Tous ces souscripteurs devront être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Par ailleurs, le prix par action à appliquer pour la souscription au capital d'AMI Assurances a été fixé à 20 DT par action. Cette valeur a été arrêtée après l'application d'une décote de 19,79% sur la valeur par action issue du processus d'évaluation réalisé par la Banque d'Affaires de Tunisie, soit 24,934 DT.

VALORISATION		STRUCTURE DU CAPITAL		STRUCTURE DES FONDS PROPRES	
Valorisation Post-Money	74 663 854 DT	Produit de la souscription	31 400 000 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT
Produit de la souscription	31 400 000 DT	Prix par action (après décote)	20 DT	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
Valorisation Pre-Money	43 263 854 DT			Capital social (souscription)	1 570 000 DT
Nombre d'actions	1 735 140	Nombre d'actions émises	1 570 000		
Valeur par action	24,934 DT	Nombre initial d'actions	1 735 140	Prime d'émission	29 830 000 DT
Décote	20 %	Nombre total d'actions	3 305 140		
Prix par action (après décote)	20 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT		

- Suite -

L'incorporation de réserves par attribution gratuite d'actions

A l'issue de ces deux étapes, et afin de se conformer aux exigences légales de capital social minimum pour les sociétés d'assurances et sous réserve de la réalisation des étapes antérieures, une augmentation de capital par incorporation de réserves sera décidée par une AGE, à convoquer ultérieurement, portant sur un montant à prélever sur les réserves de la société issu de l'opération de souscription et ce par incorporation d'une partie de la prime d'émission, et la création d'actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires détenteurs des actions anciennes créées suite aux opérations de conversion du fonds commun et de souscription au capital.

**INCORPORATION DE RESERVES ENVISAGEE:
ATTRIBUTION DE 3 NOUVELLES ACTIONS GRATUITES POUR UNE ACTION ANCIENNE**

Capital social après attribution	13 220 560 DT
Capital social après souscription	3 305 140 DT
Capital social issu de l'émission de nouvelles actions gratuites	9 915 420 DT
Prime d'émission	19 914 580 DT

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Caractéristiques de l'opération de souscription au capital en numéraire

Le capital social sera souscrit à hauteur de 1 570 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 1 570 000 actions, tel que décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 décembre 2013.

Prix d'émission des actions à souscrire :

L'émission va être opérée à un prix d'émission égal à **20 DT par action**, représentant un **(1) dinar** de valeur nominale et **19 dinars** de prime d'émission. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Personnes concernées par l'opération :

La souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances. Tous les souscripteurs doivent être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Période de souscription :

La souscription aux 1 570 000 actions nouvelles à émettre en numéraire se fera du **16/05/2014 au 06/06/2014 inclus**.

Modalités de souscription :

Les souscripteurs au capital d'AMI Assurances devront en faire la demande auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, en remplissant la demande de souscription.

Maxula Bourse recevra les demandes de souscription des souscripteurs des catégories A, B, C et D pour qui elle ouvrira des comptes titres et espèces et y inscrira les souscriptions respectives, sauf pour les souscripteurs qui disposent déjà d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse.

Toute demande de souscription signée vaudra acceptation d'ouverture d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse, et fera office de spécimen de signature.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues au siège de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac. Les versements à l'appui des souscriptions seront effectués, sans frais***, soit directement auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, soit par virement au compte bancaire de Maxula Bourse ouvert auprès de l'AMEN BANK.

AMEN BANK (Kheireddine Pacha) : **07 401 00491 01 11004 2 31**

En souscrivant, il devra être versé le montant de 20 DT par action souscrite. Toute souscription ne sera reçue qu'après la justification du versement du montant total correspondant (mention du

- Suite -

Pour les versements effectués directement auprès de Maxula Bourse, un reçu de versement mentionnant également la police d'assurances donnant droit à la souscription sera remis aux souscripteurs.

A la clôture de l'opération, le montant global des fonds versés à l'appui des demandes de souscription, correspondant au montant de souscription au capital, soit 31 400 000 DT (soit un nominal de 1 570 000 DT et une prime d'émission de 29 830 000 DT), sera versé dans le compte indisponible d'AMI Assurances, réservé à cette opération :

RIB : 0700 1000 134 000 096 529

TITULAIRE DU COMPTE : ASSURANCES AMI

DOMICILIATION : AMEN BANK, Agence place pasteur 150 avenue de la liberté Tunis.

N° IBAN : TN 59 0700 1000 134 000 096 529 TND

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions, seront restituées, sans intérêts, par Maxula Bourse, par virement ou par chèque, sur demande du souscripteur.

Modalités et délais de livraison des titres :

Une fois la liste des souscriptions arrêtée, Maxula Bourse procédera à sa vérification en se référant à la liste des assurés éligibles à la souscription, la liste du personnel, la liste des agents généraux, communiquées par AMI Assurances. Tout souscripteur non assuré à la date du 28 décembre 2013, et donc non listé sur la base de sa police d'assurance, sa carte d'identité nationale, ou son nom et prénom, sera rejeté.

Les souscriptions au capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par Maxula Bourse et ce dès la réalisation définitive de l'opération.

Mode de placement :

L'opération de souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à des souscripteurs assurés à la date du 28/12/2013, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013, et porte sur 1 570 000 actions. Ces souscripteurs sont répartis sur les quatre (4) catégories suivantes :

CATEGORIES	REPARTITION EN %	NOMBRE DE TITRES OFFERTS
Catégorie A : U.G.T.T	20%	314 000
Catégorie B : Personnel AMI Assurances	10%	157 000
Catégorie C : Agents Généraux	10%	157 000
Catégorie D : Assurés (Adhérents et non adhérents)	60%	942 000
Total	100%	1 570 000

- **Catégorie A** : 20% des titres offerts, soit 314 000 actions réservées à l'Union Générale Tunisienne du Travail, U.G.T.T.
- **Catégorie B** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées au personnel d'AMI Assurances et répartis selon les modalités fixées par la Direction Générale d'AMI Assurances.
- **Catégorie C** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées aux agents généraux d'AMI Assurances.
- **Catégorie D** : 60% des titres offerts, soit 942 000 actions réservées aux assurés adhérents et non adhérents d'AMI Assurances.

• Pour les catégories B et C, une partie des titres respectivement offerte à chaque catégorie, sera allouée de manière préfixée garantissant l'allocation d'un nombre minimum de titres à chaque souscripteur des catégories B et C. Dans ce cadre, la Direction Générale d'AMI Assurances a décidé d'allouer à chaque souscripteur 100 titres, auxquels il souscrira de manière garantie, si sa demande de souscription correspond à un nombre de titres égal ou supérieur à 100 titres. Si la demande correspond à un nombre inférieur à 100 titres, cette demande sera intégralement satisfaite.

- Suite -

Pour le reliquat des titres offerts aux catégories B et C, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte (Reliquat) / Quantité demandée (Non Satisfaite)

• Pour la catégorie D, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte / Quantité demandée

• Pour toutes les catégories, l'allocation d'actions se fera par nombre entier. Le reliquat sera réparti sur les souscripteurs, de manière unitaire par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des catégories A, B et C, le reliquat sera affecté à la catégorie D.

Dans ce cas, les demandes de souscription de la catégorie D seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte et reliquat / Quantité demandée

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie D, le reliquat sera affecté par ordre de priorité aux catégories A, B et C.

La répartition de ce reliquat de titres offerts sur les souscripteurs de chaque catégorie se fera par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• Tout souscripteur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription correspondant à une seule catégorie.

En cas de demandes de souscription multiples correspondant à plusieurs catégories, seule une demande par souscripteur sera retenue, selon l'ordre suivant des catégories : A, B, C, D.

Dépouillement et déclaration des résultats :

Maxula Bourse procédera au dépouillement des demandes de souscription, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'opération de souscription au capital d'AMI Assurances fera l'objet d'un avis qui sera publié par Maxula Bourse sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

Jouissance des actions émises

Les actions souscrites, soient 1 570 000 actions porteront jouissance en dividendes à compter du 01 janvier 2014.

But de l'émission

Les principaux objectifs assignés à cette opération sont :

- Favoriser le renforcement des fonds propres d'AMI Assurances et par conséquent, constituer une marge de solvabilité conforme aux exigences réglementaires ;
- Se conformer aux exigences de capital social réglementaire pour les sociétés d'assurances ;
- Consolider sa position sur le marché local ;
- Accéder à de nouveaux marchés et s'attaquer ainsi à couvrir des risques élevés. Ceci lui permettra de diversifier son portefeuille produits et d'améliorer en conséquence, sa compétitivité ;

CHAPITRE 1. Améliorer sa notoriété ; etc.

- Suite -

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

La détention individuelle ou collective de dix (10) actions ouvre le droit à la participation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Droit commun. Les dividendes sont soumis à l'impôt selon les dispositions légales en vigueur.

Marché des titres

Les actions d'AMI Assurances sont négociables sur le marché hors-cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Négociation en bourse des actions émises

Les actions issues de la souscription au capital seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'opération et la publication de la notice conséquente au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier (CMF) et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT). Conformément à l'article 320 du CSC, les actions sont négociables à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce. Elles seront dès lors, négociées sur le marché hors cote.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à cette opération sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Prise en charge de la STICODEVAM

Les actions souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°**14-0862** en date du **30 avril 2014**, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AMI ASSURANCES, de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à la Rue du Lac Lemman, Centre Nawrez, 1053 Les Berges du Lac, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

*Un extrait du Procès Verbal de l'AGE du 28/12/2013 approuvant le rapport du Conseil d'Administration relatif à la transformation de l'AMI Assurances en une société anonyme ainsi que la structure de son capital, l'affectation de son fonds commun et la réservation de la souscription à la couverture du capital social, la détermination de la valeur de l'action et des avantages attribués aux adhérents au capital social, a été publié au JORT n°15 du 04/02/2014.

** Est considéré comme assuré, toute personne détenant un contrat d'assurance valide à la date du 28/12/2013, tel que décidé par l'AGE tenue à la même date.

***La souscription, l'ouverture et la clôture d'un compte titre et espèces inhérent à cette opération se feront sans frais.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

<p>Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.</p>
--

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «AIL 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Durée	Taux d'intérêt
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

Intermédiaire agréée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – AIL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 13 JUIN 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,765%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,223%		1 002,693
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,285%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,350%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,415%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,496%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,560%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,609%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,690%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,720%	1 015,237
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,754%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,819%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,884%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,033%	999,314
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,163%	1 001,844
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,347%	885,630
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,401%	996,211
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,582%	1 032,150
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,580
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	985,300
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	772,307
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	981,877
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	970,549
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,800
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,368
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	950,831

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	150,263	150,276		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,248	13,250		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,364	1,365		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,822	36,825		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,042	50,046		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	155,326	155,809		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	551,938	553,211		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	112,065	111,928		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,947	122,651		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	118,014	118,009		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	112,320	112,290		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,698	86,459		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	128,682	128,160		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	93,635	93,807		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	106,331	106,318		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 367,326	1 370,601		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 249,549	2 262,804		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	101,637	101,534		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	100,886	101,112		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	125,112	125,412		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 198,796	1 204,117		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	118,494	119,862		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,137	15,315		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014 *	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	En liquidation	En liquidation		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 142,530	5 188,681		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 038,040	5 057,998		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,152	2,182		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,892	1,909		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,050	1,058		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	106,084	106,095
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	101,978	101,987
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,782	103,793
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	100,452	100,463
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	101,437	101,448
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	104,901	104,910
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	101,908	101,919
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	100,953	100,963
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,466	101,475
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	103,086	103,095
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	100,161	100,171
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	102,156	102,165
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	102,073	102,083
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	104,538	104,550
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	103,401	103,412
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	101,510	101,518
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,533	100,542
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	102,538	102,549
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	100,438	100,449
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	101,645	101,656
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	102,938	102,948
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	100,291	100,302
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	101,388	101,399
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	103,005	103,014
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	100,333	100,343

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,323	10,324
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	100,803	100,813
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	101,727	101,738
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	99,209	99,283
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	66,563	66,651
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	140,068	140,425
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 396,121	1 398,787
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	108,249	108,283
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,818	106,897
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	80,682	80,747
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,498	16,506
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	257,365	257,751
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	32,003	31,914
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 299,485	2 303,092
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	75,444	75,265
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,473	56,397
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	99,751	99,929
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	110,087	110,297
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	97,634	98,090
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,313	11,303
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,169	12,167
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,460	15,471
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,364	14,390
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	11,988	11,995
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,666	10,656
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,428	10,416
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,561	10,560
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	120,210	120,677
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	121,754	121,914
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,568	10,595
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	103,850	103,480
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,541	19,526
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	75,095	74,894
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	78,034	77,837
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	95,826	95,772
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	88,267	88,115
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	96,022	96,191
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	101,085	101,105
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,664	9,720
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	8,557	8,560
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	93,251	94,125
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	91,756	93,611
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	127,416	127,799
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	10,333	10,246
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	117,128	117,086
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	116,920	116,956
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	99,614	99,930
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	98,330	98,745
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	174,987	176,118
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	161,002	161,624
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	139,864	140,222
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 368,364	9 451,370
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,176	18,346
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	128,368	128,378
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 471,933	1 473,216
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	101,476	103,856
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	84,714	85,291
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	110,930	112,662
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 522,677	8 545,046
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,597	8,659
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,515	8,551

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

La Société Industrielle des Textiles « **SITEX** » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 26 juin 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes : la Société F.M.B.Z. KPMG Tunisie représentée par Monsieur Moncef BOUSSANNOUGUA ZAMMOURI et le cabinet Adel MADHI.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013
(en milliers de dinars)

		2013	2012
ACTIF NON COURANTS		29.008	32.574
Immobilisations incorporelles brutes		1.374	1.350
Moins : Amortissements		(1.256)	(1.282)
Immobilisation incorporelles nettes	Note 1	118	68
Immobilisations corporelles brutes		162.415	164.875
Moins : Amortissements		(134.318)	(133.121)
Immobilisation corporelles nettes		28.097	31.754
Immobilisation financières brutes		793	752
Moins : Provisions		-	-
Immobilisation financières nettes		793	752
ACTIFS COURANTS	Note 2	42.636	41.192
Stocks bruts		32.661	29.818
Moins : Provisions		(4.326)	(5.227)
Stocks nets	Note 3	28.335	24.591
Clients et comptes rattachés		5.781	10.237
Moins : Provisions		(418)	(279)
Clients et comptes rattachés net des provisions	Note 4	5.363	9.958
Autre actifs courants		4.851	4.411
Placements et autres actifs financières		202	186
Liquidités et équivalent de liquidités		3.885	2.046
TOTAL ACTIF		71.644	73.766
CAPITAUX PROPRES	Note 5	48.868	47.493
Capital social	Note 6	23.063	23.063
Réserve		41.454	41.475
Subventions d'équipements		1.092	1.226
Résultats reportés		(18.271)	(19.364)
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		47.338	46.400
Résultat de l'exercice		1.530	1.093
PASSIFS NON COURANTS	Note 7 Note 8	2.172	2.300
Emprunts et dettes assimilées		80	1.063
Provisions non courantes		2.092	1.237
PASSIFS COURANTS		20.604	23.973
Fournisseurs et compte rattachés	Note 9	2.259	2.300
Autres passifs courants		2.778	4.606
Concours bancaires et autres passifs financiers		15.567	17.067
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		71644	73.766

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013

(en milliers de dinars)(**)

		2013	2012
Revenus	Note 10	56.881	63.586
Coût des ventes	Note 11	(48.337)	(51.873)
Marge brut		8.544	11.713
Autres produits d'exploitation	Note 12	3.078	1.068
Frais de distribution		(488)	(469)
Frais d'administration		(3.867)	(3.359)
Sous-activité		(839)	(2.745)
Autres charges d'exploitation	Note 13	(5.126)	(4.434)
Résultat d'exploitation		1.302	1.774
Charges financières		(472)	(802)
Produits de placement		50	46
Autres gains ordinaires	Note 14	2.076	1.215
Autres pertes ordinaires	Note 15	(1.411)	(1.131)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		1.545	1.102
Impôt sur les bénéfices		(15)	(9)
Résultat des activités ordinaires après impôt		1.530	1.093
Résultat de l'exercice		1.530	1.093

(**) Les chiffres entre parenthèses indiquent des pertes ou des valeurs à déduire

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(en milliers de dinars)(***)

	2013	2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	64.308	65.699
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(60.542)	(59.198)
Décaissement Etat	0	(2.976)
Intérêts payés	(679)	(738)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	3.087	2.787
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1.229)	(395)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1.153	71
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(76)	(324)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Jetons de présence et rémunérations des membres CPA	(61)	(61)
Encaissements provenant des crédits de gestion	7.200	6.000
Remboursements d'emprunts	(1.542)	(2.828)
Remboursements crédits de gestion	(7.200)	(6.000)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(1.063)	(2.889)
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	8	2
Variation de la trésorerie	1.416	(424)
Trésorerie au début de l'exercice	1.208	1.632
Trésorerie à la clôture de l'exercice	2.624	1.208

(***)Les chiffres entre parenthèses indiquent des montants à déduire

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

A- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPABLES

Les états financiers de la SITEX sont élaborés conformément aux dispositions de la loi relative au Système Comptable des Entreprises << SCE 1997>>. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

1 – Immobilisations corporelles

Conformément aux dispositions de la politique comptable de la SITEX, les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine et font l'objet d'un amortissement linéaire selon les taux ci-après :

- Constructions : 20 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriels : 10 et 15 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5 et 10 ans
- Agencements et installations divers : 10 ans

2 – Stocks

Les stocks de matières et produits finis sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours de fabrication sont valorisés aux coûts de production de l'année.

Le coût des produits finis et des encours comprend le prix de revient moyen des matières consommées, la main d'œuvre directe et les frais généraux de fabrication.

3 – Provisions pour dépréciation des stocks

Les pièces de rechange et les produits auxiliaires inutilisés depuis plus de cinq années font l'objet d'une provision pour dépréciation des stocks.

Pour les produits finis, une provision est constatée pour les articles dont la valeur de réalisation est inférieure au prix de revient, hors sous activité.

4 – Provisions non courante

4.1 – Provisions pour litiges et contentieux : les litiges, avec les administrations fiscale, sociale ainsi qu'avec des tiers, non régularisés à la clôture de l'exercice font l'objet de provisions pour litiges et contentieux.

4.2 - Provision pour fonds de prime de fin de carrière : cette provision est calculée en fonction des indemnités de départ à la retraite normale à accorder au personnel continuant à bénéficier de l'ancien statut de la SOGITEX.

5 – Produits d'exploitation

Les produits de la vente de tissus, d'articles confectionnés, de produits semi-ouvrés, de coupons ainsi que les produits de transports de marchandises sont évalués à la juste valeur des contreparties de liquidité reçues et à recevoir.

6 – Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont passés en frais généraux et supportés dans l'exercice.

7- Opérations libellées en monnaie étrangères

Les éléments d'actif et de passif libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'arrêté comptable. Les gains et les pertes de change observés sont inclus dans la détermination du résultat net de la période.

8 – Sous-activité

Il y a sous-activité lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production.

Le coût de la sous-activité correspond aux frais généraux fixes de production, tels que les charges d'amortissement et les frais de gestion et d'administration, non imputés au coût de production.

9 – Etat de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie, faisant partie des états financiers, renseigne sur la manière avec laquelle la SITEX a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissements. Pour l'établissement de cet état, la SITEX a utilisé la méthode de référence préconisée par le SCE 1997.

B – NOTES COMPLEMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 28,097 millions de dinars au 31 décembre 2013 contre 31,754 millions au 31 décembre 2012.

	(En milliers de dinars)	
	2013	2012
Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	164.875	164.652
Valeur des immobilisations acquises au cours de l'exercice	1.561	557
Valeur des immobilisations sorties au cours de l'exercice	(4.021)	(334)
Valeur brute des immobilisations à la clôture de l'exercice	164.215	164.875
Amortissements au début de l'exercice	133.121	127.776
Dotations de l'exercice	4.973	5.643
Amortissements des sorties au cours de l'exercice	(3.776)	(298)
Amortissements à la clôture de l'exercice	134.318	133.121
Valeur nette des immobilisations à la clôture de l'exercice	28.097	31.754
Dont terrains à Sousse et à Ksar Hellal (surfaces : 270 775 m ²)	1.557	1.557

Note 2 : Stocks

Les stocks s'élèvent à 28,335 millions de dinars à fin 2013 contre 24,591 millions de dinars au 31 décembre 2012.

	(En milliers de dinars)	
	2013	2012
Matières premières, auxiliaires et consommables	14.659	15.708
Produits finis et encours de production	18.002	14.110
Total brut des stocks	32.661	29.818
Provisions	(4.326)	(5.227)
Total net des stocks	28.335	24.591

Note 3 : Clients et comptes rattachés

Les comptes clients et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2013 à 5.363 millions de dinars contre 9,958 millions de dinars à fin 2012.

(En milliers de dinars)

	2013	2012
Total clients et comptes rattachés	5.781	10.237
Provisions pour créances douteuses	(418)	(279)
Total net des clients et comptes rattachés	5.363	9.958

Note 4 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent à 4,851 millions de dinars à fin 2013 contre 4,411 millions de dinars à fin 2012.

(En milliers de dinars)

	2013	2012
Fournisseurs (avances, emballage à rendre, ristournes)	2	2
Personnel	1.410	1.018
Etat impôts et taxes	3.377	3.316
Débiteurs divers	36	42
Charges constatées d'avance	26	33
Total des autres actifs courants	4.851	4.411

Note 5 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 41,454 millions de dinars à fin 2013 contre 41,475 millions de dinars à fin 2012.

(En milliers de dinars)

	2013	2012
Réserve légale	2.306	2.306
Réserve pour investissements :	35.157	35.157
Prime d'émission	3.193	3.193
Produits fonds social	798	819
Total des réserves à la fin de l'exercice	41.454	41.475

Note 6 : Subventions d'équipements

Les subventions d'équipements s'élèvent à 1,092 millions de dinars à fin 2013 contre 1,226 millions de dinars à fin 2012, soit une résorption écart de 0,134 million de dinars .

Note 7 : Emprunts

Les emprunts s'élèvent à 0,080 million de dinars à fin 2013 contre 1,063 millions de dinars à fin 2012. Ces emprunts sont garantis par nantissement du fonds de commerce et hypothèque sur titres fonciers.

(En milliers de dinars)

	2013	2012
Emprunts en dinars	1.063	2.493
Moins échéances à moins d'un an	(983)	(1.430)
Emprunts échéances à plus d'un an	80	1.063

Note 8 : Provisions non courantes

Les provisions non courantes s'élèvent à 2,092 millions de dinars à fin 2013 contre 1,237 millions de dinars à fin 2012.

	(En milliers de dinars)	
	2013	2012
Provision pour charges, litiges et contentieux	681	754
Provision pour restructuration	1.000	0
Fonds pour prime de fin de carrière	411	483
Total des provisions non courantes	2.092	1.237

Note 9 : Concours bancaires et autres passifs assimilés

Les concours bancaires s'élèvent à 15,567 millions de dinars au 31 décembre 2013 contre 17,067 millions de dinars au 31 décembre 2012.

	(En milliers de dinars)	
	2013	2012
Echéance à moins d'un an sur emprunts non courants	983	1430
Concours bancaires courants – financement de stocks	13.121	14.163
Banques (soldes débiteurs)	1.020	324
Intérêts courus sur emprunts non courants	56	208
Comptes de régies et avances	387	492
Total concours bancaires	15.567	17.067

Note 10 : Revenus

Les revenus de l'année 2013 s'élèvent à 57,721 millions de dinars contre 64,249 millions de dinars en 2012.

Le chiffre d'affaires global se détermine comme suit :

	(En milliers de dinars)	
	2013	2012
Revenus	56.881	63.586
Ventes déchets	820	642
Produits financiers (agios)	20	21
Chiffre d'affaires global	57.721	64.249

Les ventes de déchets ont été déduites des coûts de fabrication. Les produits financiers ont été déduits des charges financières.

Note 11 : Coût des ventes

Le coût des ventes de l'année 2013 s'élèvent à 48,337 millions de dinars alors que celui de l'année 2012 est de 51,873 millions de dinars.

	(En milliers de dinars)	
	2013	2012
Consommation matières	25.602	26.729
Main d'œuvre (hors sous-activité)	10.188	8.498
Frais généraux variables	10.739	10.378
Frais généraux fixes (hors sous-activité)	6.426	6.695
Total des frais	52.955	52.300
Autres ventes (déchets)	(820)	(642)
Variation des produits en cours	(3.798)	215
Coût des ventes	48.337	51.873

Note 12 : Autres produits d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'année 2013 s'élèvent à 3,078 millions de dinars contre 1,068 millions de dinars à fin 2012.

(En milliers de dinars)

	2013	2012
Reprises sur amortissements et provisions.	3.078	1.068
Total des autres produits d'exploitation	3.078	1.068

Note 13 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'année 2013 s'élèvent à 5,126 millions de dinars contre 4,434 millions de dinars à fin 2012.

(En milliers de dinars)

	2013	2012
Provisions :	3.167	2.092
- Prime de fin de carrière	1.000	0
- Dépréciation des stocks	1.376	1.509
- Risques et charges	519	450
- Créances douteuses	272	133
Autres charges d'exploitation	1.959	2.342
Total des autres charges d'exploitation	5.126	4.434

Note 14 : Autres gains ordinaires

Les gains ordinaires de l'année 2013 s'élèvent à 2,076 millions de dinars contre 1,215 millions de dinars pour l'exercice 2012 :

(En milliers de dinars)

	2013	2012
Gain de change	541	497
Produits nets sur cession d'immobilisations amorties	1.047	71
Autres produits divers ordinaires	488	647
Total des gains ordinaires	2.076	1.215

Note 15 : Autres pertes ordinaires

Les pertes ordinaires de l'année 2013 s'élèvent à 1,411 millions de dinars contre 1,131 millions de dinars pour l'année 2012 :

(En milliers de dinars)

	2013	2012
Perte de change	1.240	934
Pertes sur exercices antérieurs	171	197
Total des pertes ordinaires	1.411	1.131

Note 16 : Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement de l'année 2013, s'élèvent à 3,172 millions de dinars, contre 3,130 millions de dinars pour l'année 2012.

(En milliers de dinars)

	2013	2012
Charges de l'activité	3.172	3.130
Produits de l'activité	2.545	2.689
Charges nettes de l'activité	627	441

Note 17 : Engagements hors bilan

- Les engagements donnés à fin décembre 2013 : 2,403 millions de dinars, essentiellement les sûretés consenties par la société et des cautionnements douaniers.
- Les engagements reçus à fin décembre 2013 : néant.
- Les engagements réciproques à fin décembre 2013 : 7,579 millions de dinars, représentant des accréditifs auprès des banques pour achat à l'étranger.

Annexe 6

**TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION
AUX CHARGES PAR NATURE**

(En milliers de dinars)

Charges par destination	TOTAL	Charges par nature			
		Achats consommés & f. généraux	Charges de personnel	Amortis. & provisions	Autres charges
Coût des ventes (note 11)	52.955	36.341	10.188	4.244	2.182
Frais de distribution	488	19	365	21	83
Frais d'administration	3.867	233	2.130	168	1.336
Autres charges d'exploitation	4.826	0	119	2.867	1.840
Charges financières	472	0	0	0	472
Sous-activité	839	0	267	572	0
Autres pertes ordinaires	1.411	0	0	0	1.411
Total :	64.858	36.593	13.069	7.872	7.324

**RAPPORT GENERAL SUR
LES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL
ALLANT DU 1^{er} JANVIER 2013 AU 31 DECEMBRE 2013**

Messieurs les actionnaires,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons examiné les états financiers de la Société Industrielle des Textiles "SITEX" pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 tels qu'arrêtés par votre Conseil d'Administration.

1 – Responsabilité du Management de la société

Les états financiers ci-joints, arrêtés au 31 décembre 2013, font apparaître un total du bilan de 71.644 mille Dinars, un résultat net bénéficiaire de 1.530 mille Dinars, des capitaux propres avant résultat de l'exercice de 47.338 mille dinars et une trésorerie nette de 2.624 mille dinars à la fin de l'exercice ont été établis par le conseil d'administration de votre société qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Comptables Tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère et fidèle d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu égard aux circonstances.

2 – Responsabilité des Commissaires aux comptes

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre société ; notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes internationales d'audit ainsi qu'aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptable retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

3 - Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints, expriment de façon sincère et régulière la situation financière de la Société Industrielle des Textiles « SITEX » au 31 décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date. Les états financiers sont établis selon les méthodes comptables d'évaluation et de présentation préconisées par les Normes Comptables Tunisiennes et sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

4 - Vérifications et informations spécifiques

- Conformément aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes donnés par votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005, portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société SITEX avec la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Tunis, le 29 Avril 2014

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

F.M.B.Z KPMG Tunisie

Member firm of KPMG International

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI



FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG - LES JARDINS DU LAC
Rue Lac Echekel - 1053 TUNIS
Tél: 71.194.344 - 71.194.363
MF : 810663 T/A/MC00 - RC: B148992002

Cabinet Adel MADHI

Adel MADHI



عادل ماضي
ADEL MADHI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE L'ORDRE
5, RUE DE MAURITANIE - 1002 TUNIS
TEL: 71.285.240 - FAX : 71.285.147

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE SOCIAL
ALLANT DU 1^{er} JANVIER 2013 AU 31 DECEMBRE 2013**

Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants (et l'article 475) du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leur caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2013

La convention de coopération technique et commerciale entre les sociétés SWIFT Textiles Europe Limited et SITEX date depuis le 27 Septembre 1973.

Cette convention n'a pas été renouvelée au 27 Septembre 2013. Toutefois, la société SWIFT a assuré SITEX de son intention de maintenir ses relations techniques et commerciales hors

Les conventions réglementées autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice 2013, conformément aux exigences de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

1. Le conseil d'administration du 27 Juin 2013 a autorisé la vente du fonds de commerce, propriété de la Société Ranibtex, acquis suite à un arrangement avec ladite société pour régler ses impayés. Ce fonds de commerce sis à Hafcia a été acquis pour un montant de 79 059 DT et a été cédé en Octobre 2013 pour la somme de 134 000 DT.
2. Le Conseil d'Administration du 27 Juin 2013 a autorisé la vente d'un Local sis à Hafcia, acquis suite à un arrangement avec la société Ranibtex pour régler ses impayés. Ledit local a été acquis pour un montant de 106 018 DT et a été cédé en Octobre 2013 pour la somme de 220 000 DT.
3. Le Conseil d'Administration en date du 27 Juin 2013 a autorisé la vente d'un appartement situé à Sfax, acquis suite à un jugement immobilier du 12 Décembre 2005 pour le recouvrement des impayés de la société Ijeco. L'appartement a été acquis pour la somme de 60 493 DT et a été cédé en Octobre 2013 pour 95 000 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

1. La rémunération annuelle brute de l'exercice 2013 du Président du Conseil d'Administration s'élève à 133 397 DT. (y compris une indemnité mensuelle brute de présidence de 3 000 DT décidée par le Conseil d'Administration du 27 Juin 2013).
2. La rémunération annuelle brute du directeur général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 27 Juin 2013, comme suit :
 - Un salaire annuel brut de 150 000 DT.
 - Une voiture de fonction à disposition, dont la SITEX assure les coûts et charges.

3. Des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration selon décision de l'Assemblée Générale ordinaire. Le montant global brut annuel de ladite rémunération est de 63 000 DT.
4. La rémunération des membres du Comité permanent d'audit telle que fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire est de 13 500 DT à répartir entre les membres dudit comité.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 Avril 2014

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

F.M.B.Z KPMG Tunisie

Member firm of KPMG International

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI



FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG - LES JARDINS DU LAC
Rue Lac Echkel - 1053 TUNIS
Tél: 71.194.344 - 71.194.363
MF : B10663 T/A/M/000 - RC: B148992002

Cabinet Adel MADHI

Adel MADHI



عادل ماضي
ADEL MADHI
EXPERT-COMPTABLE D.P.L.E
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE L'ORDRE
5, RUE DE MAURITANIE - 1002 TUNIS
TÉL.: 71.285.240 - FAX : 71.285.147

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT-

Siège social : Route de Gabès km 1,5 - 3003 SFAX -

Le Comptoir National Tunisien - CNT - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 20 juin 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mme Chiraz DRIRA.

BILAN ARRETE AU 31/12/2013*(Exprimé en dinars)*

<u>ACTIFS</u>	<u>NOTE</u>	31/12/2013	31/12/2012
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>			
Immobilisations Incorporelles	<u>1</u>	44 131,646	43 726,070
Amort Immob Incorporelles	<u>A1</u>	-34 471,145	-26 773,303
TOTAL NET		<u>9 660,501</u>	<u>16 952,767</u>
Immobilisations Corporelles	<u>2</u>	11 777 039,853	11 061 012,954
Amort Immob Corporelles	<u>A1</u>	-5 745 389,917	-5 259 455,896
TOTAL NET		<u>6 031 649,936</u>	<u>5 801 557,058</u>
Immobilisations Financières	<u>3</u>	3 623 582,135	3 026 286,732
Prov / Immob Financières		-6 700,000	-6 700,000
TOTAL NET		<u>3 616 882,135</u>	<u>3 019 586,732</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</u>		<u>9 658 192,572</u>	<u>8 838 096,557</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		<u>9 658 192,572</u>	<u>8 838 096,557</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	<u>4</u>	15 601 105,514	15 848 044,661
TOTAL NET		15 601 105,514	15 848 044,661
Clients et Comptes rattachés	<u>5</u>	7 447 493,542	8 116 016,038
Prov / Clients	<u>A2</u>	-3 737 016,427	-3 933 870,817
TOTAL NET		<u>3 710 477,115</u>	<u>4 182 145,221</u>
Autres Actifs Courants	<u>6</u>	4 233 431,091	2 280 575,273
Prov / Autres Actifs Courants			
TOTAL NET		<u>4 233 431,091</u>	<u>2 280 575,273</u>
Placement et Autres		14 119,840	
Liquidités et Equivalents de Liquidités	<u>7</u>	3 554 652,803	3 275 789,686
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		<u>27 113 786,363</u>	<u>25 586 554,841</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>36 771 978,935</u>	<u>34 424 651,398</u>

BILAN ARRETE AU 31/12/2013*(Exprimé en dinars)*

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>NOTE</u>	31/12/2013	31/12/2012
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	<u>8</u>		
Capital Social		1 440 000,000	1 440 000,000
Réserves		15 000 000,000	14 800 000,000
Autres Capitaux Propres		176 615,474	176 615,474
Résultats Reportés		676 301,766	420 717,942
Compte spécial d'investissement		1 892 160,000	1 280 160,000
<u>CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</u>		<u>19 185 077,240</u>	<u>18 117 493,416</u>
<u>DE L'EXERCICE</u>			
Résultat affecté au compte spécial d'investissement			612 000,000
Résultat après affectation du compte spécial d'investissement			959 583,824
<u>RESULTAT GLOBAL DE L' EXERCICE</u>		798 978,138	1 571 583,824
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>		<u>19 984 055,378</u>	<u>19 689 077,240</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS COURANT</u>			
Fournisseurs et Comptes rattachés	<u>9</u>	7 737 907,328	7 465 530,439
Autres Passifs Courants	<u>10</u>	789 129,708	781 269,149
Clients et comptes rattachés		1 131 063,702	869 387,338
Concours Banc. et Autres Passifs	<u>11</u>	7 129 822,819	5 619 387,232
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		<u>16 787 923,557</u>	<u>14 735 574,158</u>
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		<u>16 787 923,557</u>	<u>14 735 574,158</u>
<u>TOTAL DES CAPT. PROP. ET DES PASSIFS</u>		<u>36 771 978,935</u>	<u>34 424 651,398</u>

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2013

	<i>NOTE</i>	31/12/2013	31/12/2012
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
<u>REVENUS</u>			
Ventes		35 724 101,103	44 668 100,401
Autres Produits d'exploitation	<u>19</u>	345 080,380	76 655,809
Production Immobilisée		50 002,599	39 010,060
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	<u>12</u>	<u>36 119 184,082</u>	<u>44 783 766,270</u>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Achats de Marchandises Consommées	<u>13</u>	30 604 320,039	39 078 405,318
Achats d'Approvisionnement Consommées	<u>14</u>	399 435,606	355 237,663
Charges de Personnel	<u>15</u>	1 921 456,230	1 933 936,375
Dotations aux Amort.et aux Provisions	<u>A1-A2</u>	639 290,432	817 360,540
Autres charges d'exploitation	<u>16</u>	1 117 301,252	1 147 878,719
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		<u>34 681 803,559</u>	<u>43 332 818,615</u>
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>			
		<u>1 437 380,523</u>	<u>1 450 947,655</u>
Charges Financières Nettes	<u>17</u>	-496 568,180	-581 736,031
Produits Financiers	<u>18</u>	187 856,355	234 458,367
Autres Pertes Ordinaires		-3 506,711	-3 332,135
Autres Gains Ordinaires		9 068,551	846 164,368
RESULTAT DES ACTI.ORD.AVANT IMPOTS		<u>1 134 230,538</u>	<u>1 946 502,224</u>
Impôts sur les Bénéfices		335 252,400	374 918,400
RESULTAT DES ACTI.ORD.APRES IMPOTS		<u>798 978,138</u>	<u>1 571 583,824</u>
<u>Compte spécial d'investissement</u>			612 000,000
<u>RESULTAT NET A AFFECTER</u>		<u>798 978,138</u>	<u>959 583,824</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE PROVISoire AU 31/12/2013

	<i>NOTE</i>	31/12/2013	31/12/2012
<i>I °/Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
Résultat net :		798 978,138	1 571 583,824
Ajustements pour :			
*Amortissements et provisions net de reprise		336 228,373	757 658,924
Variation des :			
*Stocks		246 939,147	93 219,471
*Créances		668 522,496	845 414,828
*Autres actifs		-2 051 972,097	1 344 870,608
*Fournisseurs et autres dettes		1 727 166,671	-3 731,799
*Plus ou moins value de cession			-817 277,643
*TVA/Investissement		95 440,455	102 080,599
Flux provenant de l'exploitation		1 821 303,183	3 893 818,812
<i>II °/Flux de trésorerie liés aux activités d'invest.</i>			
Décassement provenant de l'acquisition d'immo.fin	<u>20</u>	-546 600,220	-598 326,621
Encaissement provenant de la cession d'immo.corp.		0,000	817 277,643
Décassement provenant de l'acquisit d'immo.corp.	<u>21</u>	-817 401,289	-1 870 957,975
Encaissement provenant de la cession d'immo.fin.			
Flux affectés aux activités d'investissements		-1 364 001,509	-1 652 006,953
<i>III °/ Flux de trésorerie lies aux activités de fin.</i>			
Distribution de dividende		-483 704,500	-543 324,400
Encaissement provenant du placement courant			
Décassement provenant du placement courant		-14 119,840	
FLUX DE TRESOR.PROVE. DE FINANCE.		-497 824,340	-543 324,400
IV ° / VARIAT.DE TRESORERIE (I + II + III)		-40 522,666	1 698 487,459
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		2 965 352,650	1 266 865,191
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXE.		2 924 829,984	2 965 352,650

NOTES AUX ETATS FINANCIERS 2013

Les présents états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, totalisant au bilan 36 771 978,935 DT et dégageant un bénéfice net de 798 978,138DT, sont arrêtés par le conseil d'administration..

Ils sont audités par le CABINET Chiraz DRIRA, commissaire aux comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables.

I- PRESENTATION DE LA SOCIÉTÉ

C.N.T.

Comptoir National Tunisien

S.A. au capital de 1.440.000 DT divisé en 288000 actions de valeur nominale 5 dinars.

ACTIVITÉ PRINCIPALE

Commerce de matériaux de construction et bois et dérivés.

II- LES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

La société a appliqué l'ensemble des normes comptables tunisiennes en vigueur sauf les méthodes particulières suivantes :

- Les méthodes et les taux d'amortissements appliqués sont ceux reconnus par la réglementation fiscale tunisienne.
- Les montants amortissables des biens sont déterminés sans tenir compte de leurs valeurs résiduelles.
Les valeurs indiquées sur les états financiers sont exprimées en dinars tunisiens.

III- LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires de l'année 2013a atteint le montant de 35 724 101,103 DT H.T contre 44 668 100,401 DT en 2012.

Les résultats avant impôt ont enregistré le montant de 1 134 230,538 DT en 2013 contre 1 946 502,224 DT en 2012.

I- NOTE SUR LE BILAN

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

- * Les immobilisations incorporelles s'élèvent au 31/12/2013 à 44 131,646DT et sont détaillées ainsi :

Désignations	Valeur brute au 31/12/13	Valeur brute au 31/12/12	Amorti 2013	Total Amorti	VCN
Logiciel	41 611,046	41 205,470	7 697,842	32 270,845	9 340,201
Site web	2 200,300	2 200,300	0,000	2 200,300	2 200,300
Dépôt de marque	320,300	320,300			320,300
Immobilisations Incorporelles	44 131,646	43 726,070	7 697,842	34 471,145	9 660,501

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

* Les immobilisations corporelles arrêtées au 31/12/2013 s'élèvent à 11 777 039,853 DT et sont détaillées comme suit :

<u>Désignations</u>	Valeur brute au 31/12/13	Valeur brute au 31/12/12	Amorti 2013	Total Amorti	VCN	
Terrain et Constructions & A.A.I./Construction	8 840 956,399	8 460 498,136	286 799,216	3 466 150,400	5 374 805,	99
Matériel et outillage	79 057,848	71 605,239	7 108,502	62 030,621	17 027,	27
Matériel de transport	2 083 039,007	2 024 409,712	137 312,886	1 770 302,244	312 736,	63
Mobilier et Mat. de bureau	368 232,705	362 429,795	29 007,460	349 060,942	19 171,	63
Matériel informatique	145 173,187	142 070,072	25 705,957	97 845,710	47 327,	77
Construction en cour	260 580,707	0,000			260 580,	07
Immobilisations Corporelles	11 777 039,853	11 061 012,954	485 934,021	5 745 389,917	6 031 649,	36
TOTAL	11 821 171,499	11 105 144,600	493 631,863	5 779 861,062	6 041 310,	37

NB : Le détail des immobilisations corporelles et incorporelles et leurs amortissements est retracé dans le tableau des immobilisations.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES:

* Les immobilisations financières totalisent au 31/12/2013 un montant de 3 623 582,135 DT.

<u>Immobilisations Financières</u>	2013	2012	variation
L'IMMOBILIÈRE DU COMPTOIR	1 899 000,000	1 287 000,000	612 000,000
S.T.I.B	715 073,245	715 073,245	0,000
SOVATOUR	2 700,000	2 700,000	0,000
STE. IMMOBILIERE GABÈS	10 000,000	10 000,000	0,000
EL FOULADH	2 000,000	2 000,000	0,000
SORITS	1 000,000	1 000,000	0,000
SORETRAS	500,000	500,000	0,000
MATEX	1 500,000	1 500,000	0,000
FAÏENCERIE TUNISIENNE	7 000,000	7 000,000	0,000
B.T.S	4 000,000	4 000,000	0,000
S.T.B	41 498,000	41 498,000	0,000
B.I.A.T	21 874,800	21 874,800	0,000
U.B.C.I	880 252,080	880 071,120	180,960
PRETS AU PERSONNEL	34 975,162	49 860,719	-14 885,557
DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	2 208,848	2 208,848	0,000
TOTAL	3 623 582,135	3 026 286,732	597 295,403

<u>Provisions/Immobilisations Financières</u>	2012	2011	variation
SOVATOUR	2 700,000	2 700,000	0,000
EL FOULADH	2 000,000	2 000,000	0,000
SORETRAS	500,000	500,000	0,000
MATEX	1 500,000	1 500,000	0,000
TOTAL	6 700,000	6 700,000	0,000

NOTE 4 : LES STOCKS :

* La valeur des stocks de marchandises arrêtée au 31/12/2013 s'élève à 15 601 105,514 DT.

NOTE 5 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS :

* Les créances de la société sur sa clientèle s'élèvent au 31/12/2013 à 7 447 493,542 DT et se présentent comme suit:

Clients et comptes rattachés	2013	2012	variation
Clients Débiteurs	2 285 393,147	2 932 260,597	-646 867,450
Effets à recevoir	1 425 083,968	1 249 884,624	175 199,344
Clients douteux	3 737 016,427	3 933 870,817	-196 854,390
TOTAL	7 447 493,542	8 116 016,038	-668 522,496

NOTE 6 : AUTRES ACTIFS COURANTS:

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à un montant de 4 233 431,091 DT regroupant les postes suivants:

Autres Actifs Courants	2013	2012	variation
Impôts récupérable	1 740 179,336	1 225 969,572	514 209,764
Débiteurs et créditeurs divers	367,000	367,000	0,000
Société de groupe	16 386,983	8 301,890	8 085,093
Personnel & comptes rattachés	59 000,272	103 248,769	-44 248,497
État taxes/chiffre d'affaires	229 767,022	105 967,365	123 799,657
Produit à recevoir	1 700,626	1 700,626	0,000
Charges constatées d'avance	2 175 679,852	824 670,051	1 351 009,801
Fournisseurs débiteurs	10 350,000	10 350,000	0,000
TOTAL	4 233 431,091	2 280 575,273	1 952 855,818

NOTE 7 : LIQUIDITES ET ÉQUIVALENT DE LIQUIDITES :

* La rubrique liquidité et équivalent de liquidité totalise au 31/12/2013 un montant de 3 554 652,803 DT regroupant les postes suivants:

Liquidités et Équivalent de Liquidités	2013	2012	variation
Valeurs à l'encaissement	2 009 724,704	3 094 947,060	-1 085 222,356
Solde bancaire	1 540 228,253	171 007,105	1 369 221,148
C.C.P	2,800	5 065,248	-5 062,448
UBCI FINANCE	565,234		565,234
Caisses	4 131,812	4 770,273	-638,461
TOTAL	3 554 652,803	3 275 789,686	278 863,117

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS :

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES :

Le poste **CAPITAUX PROPRES** se détaille comme suit :

* CAPITAL SOCIAL	1 440 000,000
* RÉSERVES LÉGALES	144 000,000
* FONDS D'INVESTISSEMENT	1 720 000,000
* RÉSERVES NON STATUTAIRES	11 486 000,000
* RÉSERVES POUR RISQUES	1 650 000,000
* RÉSULTAT REPORTÉ	676 301,766
* AUTRES CAPITAUX PROPRES	176 615,474
* COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT	1 892 160,000
<u>TOTAL</u>	<u>19 185 077,240</u>

Note sur les fonds propres disponibles au 31/12/2013 régis par le paragraphe 7 de l'Article 19 de la loi de finances n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014

En application du point 7 de l'Article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 5% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 Décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers au titre de l'année 2013.

Fonds propres figurant au bilan clos au 31-12-2013	Montant
Réserve légale	144 000,000
<i>FONDS D'INVESTISSEMENT</i>	1 720 000,000
<i>RÉSERVES NON STATUTAIRES</i>	11 486 000,000
<i>RÉSERVES POUR RISQUES</i>	1 650 000,000
<i>RÉSULTAT REPORTÉ</i>	676 301,766
<i>AUTRES CAPITAUX PROPRES</i>	176 615,474
<i>COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT</i>	1 892 160,000
<i>Bénéfices de l'exercice 2013</i>	798 978,138
Total général régis par le point 7 de l'article 19 de la loi de finances n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014	18 544 055,378

ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

DESIGNATION	CAPITAL	RESERVE	FOND	RESERVE	RESERVE	RESERVE	COMPTE	RESULTAT	RESULTAT DE	TOTAL
	SOCIAL	LEGALE	D'INVEST_	NON	POUR	SPECIAL DE	SPECIAL D'INV	REPORTÉ	L'EXERCICE	
			ISSEMENT	STATUAIRE	RISQUE	REVALUATION	STISSEMENT			
Solde au 31/12/2012										
Avant Affectation du résultat	1 440 000,000	144 000,000	1 720 000,000	11 286 000,000	1 650 000,000	176 615,474	1 280 160,000	420 717,942	1 571 583,824	19 689 077,240
Affectation du résultat :										
* Affectation report à nouveau								- 420 717,942	420 717,942	
* compte special d'investissement							612 000,000		- 612 000,000	
* Reserves				200 000,000					- 200 000,000	
* Dividendes									- 504 000,000	- 504 000,000
* Report à nouveau								676 301,766	- 676 301,766	
Solde au 31/12/2013	1 440 000,000	144 000,000	1 720 000,000	11 486 000,000	1 650 000,000	176 615,474	1 892 160,000	676 301,766	0	19 185 077,240

NOTE 9 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à un montant de 7 737 907,328 DT.

Fournisseurs et comptes rattachés	2013	2012	variation
Fournisseurs locaux et Étrangers	4 704 313,060	3 546 492,156	1 157 820,904
Effets à payer	2 956 208,785	3 918 293,883	-962 085,098
Fournisseurs factures non parvenues	77 385,483	744,400	76 641,083
TOTAL	7 737 907,328	7 465 530,439	272 376,889

NOTE 10 : AUTRES PASSIFS COURANTS :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à un montant de 789 129,708 DT regroupant les postes suivants:

Autres Passifs Courants	2013	2012	variation
État impôts & taxes/Retenue à la source	50 236,679	65 494,750	-15 258,071
Dividendes à payer	282 416,536	262 121,036	20 295,500
Administrateurs	16 000,000	16 000,000	0,000
CNSS	135 281,238	137 845,792	-2 564,554
Charges à payer	88 737,406	60 054,000	28 683,406
Personnel & comptes rattachés	132 667,165	212 264,656	-79 597,491
État charges à payer	32 757,097	18 423,052	14 334,045
Produits constatés d'avance	8 582,687	9 065,863	-483,176
Provision pour risque et charge	42 450,900		42 450,900
TOTAL	789 129,708	781 269,149	7 860,559

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à un montant de 7 129 822,819DT regroupant les postes suivants:

Concours Bancaires	2013	2012	variation
Crédit de refinancement de la trésorerie	6 500 000,000	4 300 000,000	2 200 000,000
Découvert Bancaire et autres passifs	629 822,819	1 319 387,232	-689 564,413
TOTAL	7 129 822,819	5 619 387,232	1 510 435,587

II- NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE 12 : PRODUITS D'EXPLOITATION :

La rubrique produits d'exploitation s'élève au 31/12/2013 à un montant de 36 119 184,082 DT comportant les détails:

* Chiffre d'affaires	35 724 101,103
* Autres produits d'exploitation	345 080,380
* Production immobilisée	50 002,599
	<u>36 119 184,082</u>

NOTE 13 : ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMÉES :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à un montant de 30 604 320,039 DT contre un montant de 39 078 405,318 DT en 2012.

Achats de Marchandises Consommées	2013	2012	variation
Stock initial	15 848 044,661	15 941 264,132	-93 219,471
Achat de marchandises	30 357 380,892	38 985 185,847	-8 627 804,955
Stock final	-15 601 105,514	-15 848 044,661	246 939,147
TOTAL	30 604 320,039	39 078 405,318	-8 474 085,279

NOTE 14 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à un montant de 399 435,606 DT contre un montant de 355 237,663 DT.

Les Achats d'approvisionnement consommés	2013	2012	variation
Achat non stocké de matières et fournitures	399 435,606	355 237,663	44 197,943
TOTAL	399 435,606	355 237,663	44 197,943

NOTE 15 : CHARGES DE PERSONNEL :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à un montant de 1 921 456,230 DT.

Désignations	2013	2012	variation
Charges de personnel	1 921 456,230	1 933 936,375	-12 480,145
TOTAL	1 921 456,230	1 933 936,375	-12 480,145

NOTE 16 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à un montant de 1 117 301,252 DT contre un montant de 1 147 878,719 DT en 2012.

Autres Charges d'exploitation	2013	2012	variation
Étude, recherche & divers services extérieurs	29 035,538	31 168,853	-2 133,315
Entretiens & réparations	210 117,413	163 175,003	46 942,410
Charges locatives	157 091,335	149 144,280	7 947,055
Honoraires, commissions & courtages	123 514,014	123 506,479	7,535
Primes d'assurance	64 302,387	69 823,136	-5 520,749
Voyages et déplacements	55 145,930	57 605,323	-2 459,393
Publicité	102 675,564	108 234,228	-5 558,664
Transport/ventes	25 463,300	43 087,130	-17 623,830
Missions & Réceptions	19 280,321	15 490,638	3 789,683
Frais de P.T.T	45 226,188	52 290,813	-7 064,625
Frais bancaires	90 605,577	121 163,440	-30 557,863
Impôts et taxes	171 503,685	182 074,197	-10 570,512
Dons et cotisations	7 340,000	13 680,000	-6 340,000
Jetons de présence & frais de conseil et d'assemblée	16 000,000	17 435,199	-1 435,199
TOTAL	1 117 301,252	1 147 878,719	-30 577,467

NOTE 17 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES :

* La rubrique charges financières s'élève au 31/12/2013 à un montant de 496 568,180DT contre un montant de 581 736,031DT en 2012.

Charges Financières Nettes	2013	2012	variation
Charges Financières Nettes	496 568,180	581 736,031	-85 167,851
TOTAL	496 568,180	581 736,031	-85 167,851

NOTE 18 : PRODUITS FINANCIERS :

Produits Financiers	2013	2012	variation
Revenus des titres de participation	97 634,600	125 392,225	-27 757,625
Revenus des autres créances	69 381,628	9 320,701	60 060,927
Gains de changes	20 803,564	99 545,801	-78 742,237
Escomptes obtenus	36,563	37,500	-0,937
Produit net/cession valeur mobilière		162,140	-162,140
TOTAL	187 856,355	234 458,367	-46 602,012

Revenus titres de participation	2013	2012	variation
S.T.I.B	54 512,800	68 141,000	-13 628,200
U.B.C.I	39 571,800	54 411,225	-14 839,425
B.I.A.T	3 550,000	2 840,000	710,000
S.T.B	0,000	0,000	0,000
SORITS	0,000	0,000	0,000
TOTAL	97 634,600	125 392,225	-27 757,625

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION :

Autres produits d'exploitation	2013	2012	variation
Reprise/provision créance clients.	303 062,059	59 701,616	240 360,443
Transfert de charges	28 840,231	14 554,193	14 286,038
Subvention d'exploitation	13 178,090	2 400,000	10 778,090
TOTAL	345 080,380	76 655,809	-34 637,488

III-NOTES SUR L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

NOTE 20 : DÉCAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATION FINANCIERE:

Les investissements ont atteint la valeur de 546 600,220 DT provenant essentiellement de la souscription à l'augmentation du capital de la Ste Immobilière du Comptoir.

NOTE 21 : DÉCAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATION CORPORELLES:

Les investissements ont atteint la valeur de 817 401,289 DT provenant essentiellement de la construction d'un nouveau dépôt et extension de la salle d'exposition et de l'administration à Charguia et aussi extension de la salle d'exposition de route de Gabès.

Les engagements hors bilan : Nantissements, garanties et sûretés :

Le «CNT » a donné les cautions bancaires suivantes :

- Une caution au profit de l'Office de la Marine Marchande et des Ports «OMMP » pour un montant de 17 068,776 dinars.
- Une caution au profit de la société EL FOULEDH pour un montant de 700 000 dinars.
- Une caution au profit des Ciments Artificiels Tunisiens « CAT » pour un montant de 50 000 dinars.

**TABLEAU COMPARATIF DES SOLDES INTERMEDIAIRES
DE GESTION 2012/2013**

LIBELLES	2012	2013	DIFFERENCES	VAR. %
Ventes de marchandises	44 668 100,401	35 724 101,103	8 943 999,298	-25,036
Coût d'achat des marchandises vendues	-39 078 405,318	-30 604 320,039	-8 474 085,279	-27,689
Marge Commerciale	5 589 695,083	5 119 781,064	469 914,019	-9,178
Production de l'exercice	115 665,869	395 082,979	-279 417,110	70,724
Consommation de l'exercice	-1 321 042,185	-1 345 233,173	24 190,988	1,798
Valeur Ajoutée	4 384 318,767	4 169 630,870	214 687,897	-5,149
Charges de Personnel	-1 933 936,375	-1 921 456,230	-12 480,145	-0,650
Impôts et Taxes	-182 074,197	-171 503,685	-10 570,512	-6,163
Excédent Brut d'exploitation	2 268 308,195	2 076 670,955	191 637,240	-9,228
Autres Produits Ordinaires	846 164,368	9 068,551	837 095,817	
Produits Financiers	234 458,367	187 856,355	46 602,012	-24,807
Autres Charges Ordinaires	-3 332,135	-3 506,711	174,576	4,978
Charges Financières	-581 736,031	-496 568,180	-85 167,851	-17,151
Dotations aux Amortissements & Provisions	-817 360,540	-639 290,432	-178 070,108	-27,854
Impôts / Bénéfices	-374 918,400	-335 252,400	-39 666,000	-11,832
Résultat des activités ordinaires	1 571 583,824	798 978,138	772 605,686	-96,699

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires du
Comptoir National Tunisien « CNT »**

I- Présentation :

- 01** En exécution du mandat de commissariat aux comptes que nous a confié votre Assemblée Générale et conformément aux Normes Internationales d'Audit adoptées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de notre mission pour l'exercice clos au 31 Décembre 2013.
- 02** Nous avons audité le bilan ci-joint du Comptoir National Tunisien «CNT » arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.
- 03** Le bilan annexé au présent rapport totalise un montant de 36 771 978 Dinars et fait ressortir un bénéfice comptable de 798 978 Dinars.
- 04** Ces états financiers relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de votre société.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre mission d'audit.

II- Etendue de l'Audit :

- 05** Notre mission effectuée par référence aux Normes internationales d'Audit a été planifiée et réalisée en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.
- 06** Nous avons procédé à l'examen par sondages des éléments justifiant les données contenues dans ces états financiers et nous avons effectué les contrôles considérés comme utiles et nécessaires.
- 07** Nous avons procédé à la vérification périodique de l'efficacité du système de contrôle interne, à l'appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues, ainsi qu'à la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.
- 08** Nous estimons que nos investigations constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion. En effet, nos contrôles ont été opérés conformément aux normes d'audit d'usage.

III- Expression d'Opinion :

- 09** Compte tenu des vérifications auxquelles nous avons procédées, des diligences accomplies et des normes de révision généralement admises, à notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Comptoir National Tunisien «CNT» au 31 Décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

IV- Vérifications et informations spécifiques

- 10** Les informations financières présentées dans le rapport de votre Conseil d'Administration sont sincères et conformes à celles contenues dans les états financiers annexés au présent rapport.
- 11** Nous avons procédé, dans le cadre de notre mission d'audit, à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances significatives susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
- 12** Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par le Comptoir National Tunisien «CNT» eu égard à la réglementation en vigueur.

Fait à Sfax le 17 Mai 2014

Chiraz DRIRA



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires du
Comptoir National Tunisien « CNT »**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

- La participation à l'augmentation du capital de la société de promotion immobilière « L'Immobilière du Comptoir » pour un montant de 612 000 Dinars.
- La location à la société de promotion immobilière « L'Immobilière du Comptoir » d'un bureau sis à la route de gabes km 1.5 Sfax pour un montant de 1 500 dinars hors taxes par an avec une majoration annuelle de 7%.
- La prise en charge par le Comptoir National Tunisien « CNT » des frais de gestion de la société de promotion immobilière « L'Immobilière du Comptoir » moyennant 3 500 dinars hors taxes par an avec une augmentation annuelle cumulative de 5%.
- La location à la société Tunisienne de l'Industrie du Bois « STIB » d'un bureau sis à la rue de l'énergie solaire la Charguia 1 Tunis pour un montant de 1 500 dinars hors taxes par an avec une majoration annuelle de 7%.

Ces conventions ont été autorisées par votre conseil d'administration du 25 avril 2014 et sont soumises à votre Assemblée Générale Ordinaire pour approbation.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

- Un contrat de location et un contrat d'amendement ont été établis respectivement en 2003 et en 2005 entre le « Comptoir National Tunisien » et le Président du Conseil Monsieur Mohsen SELLAMI portant sur la totalité du terrain objet du titre foncier n°51 963 couvrant environ 10 340 m² sur lequel sont édifiés un dépôt couvert d'une superficie d'environ 2000 m² et des administrations d'une superficie d'environ 350 m².

Cette location est consentie à compter du 1^{er} décembre 2003 moyennant un loyer mensuel de 7 000 Dinars avec une augmentation annuelle de 6%.

Le loyer annuel en hors taxes au titre de l'exercice 2013 s'est élevé à 142 625 Dinars.
Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 18 Novembre 2003 et du 20 Juin 2005 et a été approuvée par votre Assemblée Générale des Actionnaires du 17 juin 2011 et des assemblées générales ultérieures.

- La prise en charge par le Comptoir National Tunisien « CNT » des frais administratifs et de gestion de la société Tunisienne de l'Industrie du Bois « STIB » moyennant 5000 Dinars hors taxes avec une augmentation annuelle cumulative de 5%.

Le montant des frais administratifs et de gestion facturés en Hors Taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2013 s'est élevé à 7 387 Dinars.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 25 Avril 2005, et approuvée par votre Assemblée Générale des Actionnaires du 23 juin 2006 et des assemblées générales ultérieures.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

- La rémunération du Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 18 janvier 2010. Il bénéficie, d'une rémunération mensuelle brute de 7 000 Dinars avec une prise en charge des frais d'hébergement à Sfax ainsi que des frais de missions à l'étranger, d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec chauffeur.
- Le Président du Conseil d'Administration bénéficie en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 21 juin 2008 de la prise en charge des frais d'hébergement à Sfax et des frais de missions à l'étranger ainsi que d'une voiture de fonction avec chauffeur.
- L'octroi aux membres du Conseil d'Administration d'un montant brut de 16 000 Dinars au titre des jetons de présence, décidé par votre Assemblée Générale du 21 juin 2013

Ces conventions sont soumises à votre Assemblée Générale pour approbation.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Fait à Sfax le 17 Mai 2014

Chiraz DRIRA

